



# PONCTUALITÉ ET ASSIDUITÉ

## Définition

Respecter l'horaire établi et l'échéancier de remise des travaux. Être régulièrement présent à son poste de travail et se concentrer sur la tâche à accomplir.

## Indicateurs :

- Respecter l'horaire
- Respecter les délais
- Être présent à son poste de travail
- Se concentrer sur sa tâche